ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION MARRAKECH SAFI
PREFECTURE DE MARRAKECH
CERCLE AL OUIDANE
CAIDAT ALOUIDANE
COMMUNE AL OUIDANE
DIRECTION DES SERVICES SERVICE TECHNIQUE
BUREAU DES MARCHES

-*-*-

AVIS D'ACHAT SUR BONS DE COMMANDE N° : ...24.../BC/2026

Le président de la commune ALOUIDANE, procède à l'achat sur bon de commande les prestations de services relatifs à assistance technique et suivi et contrôle : TRAVAUX DE REALISATION DES TERRAINS DE PROXIMITE EN REVETEMENT DE SOL EN RESINE ACRYLIQUE SPORT AUX DOUARS : MHAMDIA SABAA ; GZOULA SIDI MBAREK ; AHMED BEL HADJ ; CHIKII ALLAL A LA COMMUNE ALOUIDANE.

En application de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics ; dont les prestations suivants :

N°	désignations	unité	quantité	Garanties exigées
01	Le bureau d'études aura pour mission d'assurer le contrôle et le suivi technique des travaux : pour ce faire, il mettra en place un technicien en génie civil permanent et un ingénieur qualifié. Le technicien doit résider à temps plein au niveau de la commune al ouidane concernée pour le suivi des travaux. L'ingénieur fera des missions hebdomadaires et établira la situation et les procès-verbaux d'avancement des travaux. **Le BET assurera :** 1- L'organisation et tenue des réunions de chantier, la rédaction et l'envoi des comptes rendus de ces réunions à tous les intervenants informations systématique du maitre d'ouvrage sur l'état d'avancement des travaux. 2- La conformité de l'exécution des travaux aux prescriptions des pièces contractuelles, en matière de qualité, de quantité délai et de cout. Il participera à la réception des ouvrage exécutes 3- Il assure la réception de toutes les parties des ouvrages ainsi que leurs phases partielles 4- La conformité du ferraillage et délivrance du « bon de coulage » des principales structures en béton 5- Le BET s'engage par conséquent à être présent à toutes les réunions hebdomadaires de chantier et à toutes les étapes décisives du projet ou à se faire correctement représenter en cas d'empêchement 6- L'actualisation du planning d'exécution détaille des travaux en collaboration avec l'entreprise autant de fois qu'il sera nécessaire en cours des travaux	**Forfait**	**01**	«Les agréments **D5 et D13** doivent être déposés au bureau des marchés après la confirmation de l'offre et avant l'attribution du bon de commande (BC) ».

CAIDAT AL OUIDANE Commune Al Ouidane Bureau des Marchés D.T.F.B Préfecture de Marrakech

	7- La confirmation par le biais de son ingénieur habilite de la bonne marche des travaux de réalisation 8- L'interprétation des différents résultats des essais en cours de chantier 9- Vérification des états quantitatifs établis par l'entrepreneur qui doivent être accompagnes des attachements signés contradictoirement par l'entreprise et le BET ainsi que les métrés qui en résultent 10- Vérification des bordereaux de prix supplémentaires et éventuels qui en découlent 11- Etablissement et vérification des décomptes de l'entreprise 12- La rédaction des reportage-photo mensuels illustrant l'état d'avancement du projet 13- Vérification et validation des plans de recollement présentes par l'entreprise des travaux. 14- La réception provisoire des ouvrages exécute.			
02	01- La réception définitive des ouvrages exécute.	**Forfait**	**01**	

- Délai d'exécution :
  - ✓ Commencement jusqu'à la réception provisoire **: 6 mois**
  - ✓ Délai entre la réception provisoire et réception définitive **: 12 mois**
- Lieu d'exécution : divers douars de la commune.
- Date et heure limite de réceptions des devis des concurrents : ..... 23 NOV. 2026 ..... à **15 h**
- Les plis des concurrents sont dépose par voie électronique dans le portail des marchés publics à l'adresse : www.marchepublique.gov.ma

AL OUIDANE LE : ..... 20 NOV. 2026 .....

Le Président de la Commune
AL OUIDANE
S/Abdellah NAJI